COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 26 mars à 20 h 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Nombre d'élus en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

Présents: Mme ALMY Cécile, Mme BALTHAZARD Catherine, Mme BARNASSON Claire, Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, M. JUNIQUE Dylan, Mme ROCHE Mauricette.

Absents : Mme JUNIQUE Fabienne, M. VALET Mickaël, M. VEY Alfred

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 26 mars 2024, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

- **Délibération et adoption du compte de gestion 2023, budget principal (commune).**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget principal, celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes : 11 pour

- **Délibération et adoption du compte administratif 2023, budget communal.**

Avant que le compte administratif ne soit présenté puis débattu, M le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal d'élire son président de séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités locales.
Madame Marie-Thérèse De Nomazy, première adjointe, est élue à l'unanimité.
Elle présente le compte administratif 2023 du budget principal de la commune qui se résume comme suit :

Investissement

	Dépenses		Recettes
Prévu :	762 810,00	Prévu :	762 810,00
Réalisé :	299 028,84	Réalisé :	132 710,82
Reste à réaliser :	20 695,22	Reste à réaliser :	53 000,00

Fonctionnement

	Dépenses		Recettes
Prévu :	671 600,00	Prévu :	671 600,00
Réalisé :	358 873,32	Réalisé :	678 481,36
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-166 318,02**
Fonctionnement :	**319 608,04**
Résultat global :	**153 290,02**

M. Jean-Paul Déculty, Maire, s'étant retiré de la salle des délibérations et sur proposition de Madame Marie-Thérèse De Nomazy, adjointe, déléguée aux finances, après avoir examiné par chapitre le compte administratif 2023 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

* constate la concordance des chiffres portés au budget primitif, aux décisions modificatives et autorisations spéciales de 2023 du budget principal de la commune,
* adopte le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus pour le budget principal de la commune.

Votes : 10 pour

- **Délibération d'affectation des résultats 2023 budget communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Jean-Paul DECULTY,
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	63 329,02
- un excédent reporté de :	256 279,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**319 608,04**
- un déficit d'investissement de :	166 318,02
- un excédent des restes à réaliser de :	32 304,78
Soit un besoin de financement de :	**134 013,24**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	**319 608,04**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**134 013,24**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**185 594,80**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**166 318,02**

Votes : 11 pour

- **<u>Délibération et adoption du budget primitif 2024, budget communal.</u>**

Le conseil municipal de Saint-Barthélemy-Grozon,
Sur le rapport de Madame De Nomazy Marie-Thérèse, adjointe, déléguée en charge des finances,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2311-1 à L 2331-10 et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,
Vu qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2024,
M. le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur l'adoption du budget par chapitre ou par article.
A la majorité, les membres du conseil municipal décident de voter le budget primitif par chapitre et par nature.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget principal 2024 comme suit :

21600 st barthelemy grozon

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	185 594,80
	011 charges à caractère général	116 255,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	160 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	24 150,00
	014 atténuation de produits	52 000,00		
	65 autres charges de gestion courante	49 990,00	73 Impôts et taxes	187 800,00
	66 charges financières	720,00	74 Dotations subventions et participations	199 380,00
	67 charges exceptionnelles		75 Autres produits de gestion courante	26 320,20
	68 Dotations aux provisions		76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
			78 Reprise sur amortissements et provisions	1 000,00
	023 virement à la section investissement	245 280,00		
	042 opérations d'ordre de transfert entre section	-	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	624 245,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	624 245,00
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	166 318,02	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	245 280,00
			024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	-	040 opérations d'ordre de transfert entre section	-
	041 opérations patrimoniales		041opérations patrimoniales	-
	20 immo incorporelles	65 000,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	134 013,24
	204 subventions d'équipement versées	3 745,00	10222 FCTVA	8 900,00
	21 immobilisations corporelles	807 601,76	10226 Taxes d'Aménagement	1 000,00
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	309 030,00
	23 immobilisations en cours		13 Subventions d'investissement	328 736,76
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	16 600,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	
	4581xx Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des particip	
			27 autres immo financières	
			4582xx Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	20 695,22	Restes à réaliser en recettes d'investissement	53 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 079 960,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 079 960,00

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité le budget primitif principal 2024.

Votes : 11 pour

- **Délibération et adoption du compte de gestion 2023, budget eau et assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget eau et assainissement, celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Votes : 11 pour

- **Délibération et adoption du compte administratif 2023, budget eau et assainissement.**

Avant que le compte administratif ne soit présenté puis débattu, M le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal d'élire son président conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités locales.
Madame Marie-Thérèse De Nomazy, première adjointe, est élue à l'unanimité.
Elle présente le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement de la commune qui se résume comme suit :

Investissement

	Dépenses		Recettes
Prévu :	360 290,00	Prévu :	360 290,00
Réalisé :	162 019,12	Réalisé :	163 489,94
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

	Dépenses		Recettes
Prévu :	167 870,00	Prévu :	167 870,00
Réalisé :	98 067,65	Réalisé :	177 557,33
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**1 470,82**
Fonctionnement :	**79 489,68**
Résultat global :	**80 960,50**

M. Jean-Paul Déculty, Maire, s'étant retiré de la salle des délibérations et sur proposition de Mme Marie-Thérèse De Nomazy, adjointe, déléguée aux finances, après avoir examiné par chapitre le compte administratif 2023 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

* constate la concordance des chiffres portés au budget primitif, aux décisions modificatives et autorisations spéciales de 2023 du budget eau et assainissement,
* adopte le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus pour le budget eau et assainissement.

Votes : 10 pour

- **Délibération d'affectation des résultats 2023 budget eau**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget eau,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	76 339,52
- un excédent reporté de :	3 150,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**79 489,68**
- un excédent d'investissement de :	1 470,82
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	**1 470,82**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	**79 489,68**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**79 489,68**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**1 470,82**

Votes : 11 pour

- **Délibération et adoption du budget primitif 2024, eau et assainissement.**

Le conseil municipal de Saint-Barthélemy-Grozon

Sur le rapport de Mme marie-Thérèse De Nomazy, adjointe, déléguée, en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2311-1 à L 2331-10 et R 2311-1 à R 2313-7,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49,

Vu qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024,

M. le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur l'adoption du budget par chapitre ou par article.

A la majorité, les membres du conseil municipal décident de voter le budget primitif par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget eau et assainissement 2024 comme suit :

21602 eau st barthelemy grozon

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	79 489,68
	011 charges à caractère général	52 900,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	101 910,32
	014 atténuation de produits	6 700,00		
	65 autres charges de gestion courante	6 500,00	73 Impôts et taxes	
	66 charges financières	2 500,00	74 Dotations subventions et participations	
	67 charges exceptionnelles	-	75 Autres produits de gestion courante	
			76 Produits financiers	
	68 Dotations aux provisions	1 000,00	77 Produits exceptionnels	
	022 Dépenses imprévues	3 000,00	78 Reprise sur amortissements et provisions	
	023 virement à la section investissement	73 106,00		
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 694,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
	043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 400,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 400,00
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	-	001 excédent d'investissement reporté	1 470,82
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021virement de la section de fonctionnement	73 106,00
	020 dépenses imprévues	4 620,00	024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	43 694,00
	041 opérations patrimoniales	9 010,00	041opérations patrimoniales	9 010,00
	20 immo incorporelles	23 550,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	-
	204 subventions d'équipement versées		10222 FCTVA	
	21 immobilisations corporelles	35 000,00	10226 Taxes d'Aménagement	
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	
	23 immobilisations en cours	158 700,00	13 Subventions d'investissement	140 529,18
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	16 930,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	
	458 Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des particip	
			27 autres immo financières	
			458 Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	267 810,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	267 810,00
	TOTAL DES DEPENSES	469 210,00	TOTAL DES RECETTES	469 210,00

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité le budget primitif eau et assainissement 2024.

Votes : 11 pour

- **Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1,1 % puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2015.
Il est proposé de travailler l'année prochaine sur une augmentation plus importante de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33,84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 67,14 %
- taxe d'habitation (TH) : 9,79 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale
des finances publiques.

Votes : 8 pour, 1 contre Mme Catherine Balthazard, 2 abstentions Mme Anaïs Daujat, Mme Cécile Almy

- **Questions diverses.**

Travaux de la traversée de Grozon

M. Le Maire informe que la direction départementale des routes a validé le nouveau projet d'aménagement de la traversée de Grozon. Au lieu des chicanes prévues initialement, ce seront deux ralentisseurs (l'un à 50 km/h et l'autre à 30 km/h). Les travaux sur les réseaux d'eau par l'entreprise Christian Faurie TP ont bien avancé et devraient être terminés sous 3 semaines. Par la suite, l'entreprise Comte Travaux Publics réalisera l'aménagement de la traversée de Grozon (mai 2024).

Magasin de Grozon

M. le Maire indique que les travaux de rénovation du local vacant en magasin se poursuivent pour une ouverture courant mai 2024.

Horaires de garderie

Mme Cécile Almy redemande qu'un mot soit distribué aux familles au sujet de l'horaire de garderie du soir (fermeture trop tôt) suite à des questionnements à son égard.

Absence de service de cantine – grève

Mme Cécile Almy demande s'il est possible de prévenir les parents par SMS lorsque le service de cantine est complètement fermé. Les parents sont prévenus par mail car la mairie ne dispose pas d'un numéro de mobile ou d'une possibilité d'envoyer un SMS.

Problème de pression d'eau potable à la Rouveure

M. Dylan Junique demande si quelque chose sera fait pour résoudre ce problème. Des travaux complémentaires seront effectués par l'entreprise Comte afin de régler la situation.

Départ de Mme Claire Barnasson à 21h45.

Subvention Ardéchoise

Mme Catherine Balthazard demande si la mairie a bien reçu la demande de subvention pour l'ardéchoise de la part de l'association Amusaté é Boujaté. La lettre de demande a été reçue trop tard pour être votée lors de ce conseil, la subvention sera donc à l'ordre du jour du prochain conseil.

Salle de Matras

Mme Marie-Thérèse de Nomazy informe les conseillers qu'aucune colonie est prévue cette année à Matras. La salle est donc disponible si besoin.

Voirie

M. Dylan Junique informe que le fossé du chemin du Combal est à refaire. Un inventaire de tous les fossés et les buses est à faire pour que certains travaux soient faits en régie. Le budget de la communauté de communes sera voté le 12 avril, les travaux pourront donc être engagés par la suite.

PLU

Nous avons demandé des devis à 7 bureaux d'études (choix avec la DDT) pour la mise en place de notre PLU. Seul de la cabinet Beaur a répondu mais le devis est élevé et dépasse le seuil de 40 000 €.
Après conversation avec Mme Schmidt du SCOT et Mme Prost de la DDT : il s'avère que la proposition est trop élevée car le travail est déjà bien mâché avec les études du SCOT.
Mme Schmidt nous a donné deux nouveaux contacts de bureaux d'études, qui devraient être sous le seuil des 40 000 € (ce qui nous permettrait de ne pas faire un marché public en procédure adaptée mais seulement une nouvelle consultation.
Nous allons donc relancer une consultation à ces deux bureaux d'études.

La séance est levée à 22h15.

Le maire

MAIRIE DE ST-BARTHÉLÉMY GROZON 07270